

Programme de surveillance générale 2021-2022

Projet-pilote du nouveau processus qui chevauchera également l'année d'exercice 2022-2023.

Les technologistes médicaux travaillant aux établissements suivants seront soumis au processus de surveillance générale de la profession au cours des années susmentionnées. Par conséquent, ils recevront le questionnaire d'autoévaluation (QAE) et seront susceptibles d'être rencontrés par un inspecteur de l'Ordre.

- 📍 CHAUR
- 📍 CMSSS St-Joseph
- 📍 CMSSS Lafèche
- 📍 CLSC Sainte-Geneviève-de-Batiscan
- 📍 CMSSS de l'Érable
- 📍 CMSSS Cloutier
- 📍 Hôtel-Dieu d'Arthabaska
- 📍 Hôpital Sainte-Croix
- 📍 Hôpital du Centre-de-la-Mauricie
- 📍 CMSSS Christ-Roi
- 📍 CMSSS de Fortierville
- 📍 CMSSS du Haut-St-Maurice
- 📍 CMSSS Avellin-Dalcourt
- 📍 Centre administratif des Forges
- 📍 CLSC de Donnacona
- 📍 CLSC de Saint-Marc-des-Carières
- 📍 CLSC de Pont-Rouge
- 📍 CLSC de la Haute-Ville (Édifce Courchesne)
- 📍 CLSC de la Basse-Ville
- 📍 CLSC de Ste-Foy-Sillery
- 📍 Centre d'hébergement Christ-Roi
- 📍 CLSC La Source Nord
- 📍 CLSC La Source Sud
- 📍 CLSC Orléans (Maizerets)
- 📍 CLSC Orléans (Montmorency)
- 📍 Centre de Santé Inuulitsivik
- 📍 Centre de Santé Tulattavik de l'Ungava
- 📍 CLSC Longueuil-Ouest
- 📍 Manna Recherche
- 📍 ABS Management
- 📍 Diplômés du programme TAB 2020
- 📍 Diplômés du programme TAB 2021